

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150710-2015_B365-DE
Date de télétransmission : 21/07/2015
Date de réception préfecture : 21/07/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 JUILLET 2015

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B365

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Forêt - Réponse à l'appel à projets de l'ADEME "AMI-DYNAMIC Bois" dans le cadre de conventions pilotées par l'Association Départementale des Communes Forestières des Bouches-du-Rhône pour les forêts publiques et par l'Union Régionale des Syndicats de Propriétaires Sylviculteurs pour les forêts privées

Le 10 juillet 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 3 juillet 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à BARRET Guy – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

Excusé(e)s :

PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance

Monsieur Christian DELAVET donne lecture du rapport ci-joint.

06_2_01

BUREAU DU 10 JUILLET 2015

Rapporteur : Christian DELAVET

Politique publique : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets

Thématique : Forêt

Objet : Réponse à l'appel à projets de l'ADEME "AMI-DYNAMIC Bois" dans le cadre de conventions pilotées par l'Association Départementale des Communes Forestières des Bouches-du-Rhône pour les forêts publiques et par l'Union Régionale des Syndicats de Propriétaires Sylviculteurs pour les forêts privées

Décision du Bureau.

Mes Chers Collègues,

La Communauté du Pays d'Aix a décidé, en décembre 2012, de mettre en œuvre une politique favorable à la gestion forestière et à la valorisation des bois. Différentes actions ont alors été engagées et regroupées au sein d'une Charte Forestière de Territoire (CFT). Depuis, l'aide à la gestion des forêts publiques ou l'édition du Guide « Gestion forestière et Urbanisme » sont très appréciés par les communes mais également par les gestionnaires impliqués dans le développement économique ou l'aménagement du territoire. Aujourd'hui, la CPA a la possibilité d'intégrer deux projets portés par des partenaires extérieurs : l'Union Régionale des Syndicats de Propriétaires Forestiers (URSPF) et l'Association Départementale des Communes Forestières des Bouches-du-Rhône (AD COFOR 13) afin de favoriser la mobilisation et la mise sur le marché, dans le cadre d'une gestion durable, de bois supplémentaire issu des forêts publiques et privées de façon à satisfaire les besoins locaux, régionaux voire nationaux en bois d'œuvre, bois d'industrie et

bois énergie ; notamment ceux des chaufferies locales « fonds chaleur » dans le cadre de contrats d'approvisionnement sécurisés.

Exposé des motifs :

Sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix, comme ailleurs dans la région Provence Alpes Côte d'Azur, la récolte annuelle de bois constitue en moyenne moins de 25 % de l'accroissement naturel annuel.

L'essentiel de cette production (essentiellement du pin d'Alep) est destinée à l'industrie (trituration papetière ou bois énergie) et déjà, l'observation des cours du bois montrent une augmentation des prix payés aux propriétaires.

Ce marché est en cours de développement alors que de nouveaux besoins pourraient apparaître dans les années à venir : réseaux locaux de chaleur, chaudières communales, approvisionnements des industriels énergéticiens (EON et INOVA), nouveaux débouchés (utilisation du Pin d'Alep dans le bâtiment, etc.).

Mais cette augmentation de la demande ne peut pas être satisfaite si les conditions de l'offre de bois actuelle n'évoluent pas.

En effet, les freins à la mobilisation sont nombreux et les marges de progrès dans la gestion et la mobilisation s'avèrent particulièrement importantes : en forêt privée, Plans Simples de Gestion (PSG) souvent non exécutés, faible taux d'agrément de ceux-ci (20 % en nombre, 35 % en surface), fort morcellement avec possibilité de regroupement sous forme de chantiers groupés ; et en forêt publique, déficit d'actualisation des Plans d'aménagement des forêts communales, faible taux de réalisation des coupes proposées aux élus locaux, ...

L'Union Régionale des Syndicats de Propriétaires Forestiers (URSPF) et l'Association Départementale des Communes Forestières des Bouches du Rhône (ADCOFOR 13) souhaitent profiter de l'appel à manifestation d'intérêt lancé par l'ADEME pour faire évoluer les situations locales en développant des partenariats avec les acteurs forestiers, territoriaux et économiques.

La CPA et son territoire constituent, pour ces deux institutions, une opportunité d'engagement d'actions nouvelles visant :

- la recherche d'une mobilisation importante supplémentaire dans le cadre d'une gestion durable et multifonctionnelle,
- l'amélioration des conditions de stockage, traitement/transformation et commercialisation des bois.

Pour la CPA, qui possède également un état des lieux précis du gisement de bois présent sur le territoire à travers le Schéma d'Approvisionnement Territorial (SAT), ces partenariats représentent une opportunité pour poursuivre les actions de la Charte forestière, d'une part en accompagnant l'animation des propriétaires privés déjà engagée avec le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF), d'autre part, en initiant, des projets de sylviculture dans les forêts communales en collaboration avec l'Office National des Forêts (ONF).

Il est donc proposé que la CPA participe aux deux projets portés et financés séparément (voir Annexe 1 et Annexe 2) en tant que territoire porteur d'actions. La CPA n'apportera pas de financements à l'action générale, en revanche, elle profitera du projet animé par l'URSPF pour engager l'étude d'opportunité de création d'une plate forme « biomasse » (bois rond et autres : déchets verts, déchets classes A et B, ...) et bénéficier des subventions disponibles pour financer l'étude et éventuellement, les aménagements en découlant.

Cette étude pourrait être confiée à un prestataire extérieur (coût environ 15 000 € dont 70 à 80 % de subventions) qui devra déterminer l'opportunité d'aménagement de la plateforme, la maîtrise d'ouvrage des travaux, sa localisation, son mode de fonctionnement et ses coûts d'aménagement et de fonctionnement (y compris sources des financements).

Au passage, il est important de souligner que toute intervention forestière en forêt méditerranéenne contribue à la réduction de la végétation combustible et améliore grandement sa protection. A cela s'ajoutent les bénéfices de l'ouverture des milieux et, en particulier, l'augmentation de la biodiversité animale donc cynégétique et végétale.

Les communes de la CPA et, plus largement, les massifs forestiers pourront donc profiter des différents retombées positives écologiques, paysagères et économiques.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2012_A237 du Conseil communautaire du 14 décembre 2012, relative à l'adoption de la Charte Forestière du Pays d'Aix ;

VU l'avis de la Commission Environnement, Développement Durable et Gestion des Déchets en date du 29 mai 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DÉCIDER** de participer aux projets portés dans le cadre de l'Appel à manifestation d'intérêt de l'ADEME - DYNAMIC bois 2015 :
 - d'une part, par l'Union Régionale des Syndicats de Propriétaires Forestiers (URSPF), intitulée « En PACA, la forêt privée sort du bois »
 - d'autre part, l'Association Départementale des Communes Forestières des Bouches-du-Rhône (AD COFOR 13), intitulé « Mobiliser plus et mieux pour sécuriser et développer les filières territoriales de valorisation bois énergie et bois d'œuvre »
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer les pièces relatives à ce dossier.

Dynamic Bois 2015 (ADEME)

Appel à Manifestation d'Intérêt

Dossier de présentation

1. *Intitulé du projet*

En Provence-Alpes-Côte d'Azur la Forêt Privée sort du bois

2.1 *Réflexions liminaires*

Impliquée depuis de nombreuses années, notamment dans le cadre du Comité Régional Biomasse, l'Union Régionale de la Forêt Privée de Provence-Alpes-Côte d'Azur est incontestablement au cœur de la problématique de la mobilisation du bois énergie. Ses analyses et rapports sur les freins, les conflits d'usage, les aspects communication, pédagogie et rémunération de la ressource (publiés en 2013 et 2014) font autorité et contiennent l'essentiel des grandes lignes de recommandations à suivre pour répondre à une demande en très forte croissance.

Si l'appel à manifestation d'intérêt lancé par l'Ademe vise essentiellement à sécuriser l'approvisionnement en biomasse des chaufferies financées par le Fonds Chaleur, il est clair que l'équilibre des usages ne sera atteint que dans la mesure où la mise sur le marché de bois-énergie d'origine régionale sera rapidement multipliée par un facteur au moins supérieur à deux.

La mobilisation de bois plus à destination du bois énergie conduira de fait à un accroissement de la récolte pour les autres usages complémentaires et induits.

La ressource est là, en quantité largement suffisante, principalement dans les forêts privées qui ne sont pas exploitées, même quand elles ont des plans simples de gestion, mais elle ne sort pas pour un grand nombre de raisons parfaitement identifiées.

C'est la raison pour laquelle l'Union Régionale des Syndicats représentant les propriétaires forestiers privés devait, en s'appuyant sur le CRPF, établissement public au service des propriétaires privés concentré sur ceux qui possèdent plus de 4 hectares, être le moteur de la mobilisation. Qui d'autre en effet est plus concerné et surtout plus légitime pour amener les dizaines de milliers de propriétaires (226.000 en PACA possédant plus d'un million d'hectares de bois) à évoluer d'un rôle passif de propriétaire foncier à celui de gestionnaire, puis de sylviculteur pour aboutir enfin à celui d'acteur économique, producteur de bois d'œuvre, de bois d'industrie et de bois énergie, et notamment le « bois plus » qui manque pour satisfaire tous les besoins ?

Quelle que soit la valeur de l'engagement et la capacité d'animation de l'Union Régionale de la Forêt Privée, ses structures totalement bénévoles constituent un handicap dans l'opérationnel. C'est la raison pour laquelle se sont fédérés autour de ce projet ambitieux un premier panel d'acteurs complémentaires issus tout d'abord des deux premiers collèges de la récente interprofession régionale filière-bois (organisations représentatives de l'amont : l'Union Régionale des Propriétaires Forestiers Privés, le CRPF et le syndicat des Exploitants Forestiers et des Scieurs Alpes-Méditerranée) auxquels se sont joints des acteurs économiques et territoriaux indispensables (experts et collectivités).

Cette première équipe de partenaires initiateurs est constituée et de nouveaux partenaires viendront progressivement la rejoindre dans le cadre de conventions « filles ».

2.2 Résumé du projet

L'opération a pour objet de favoriser la mobilisation et la mise sur le marché, dans le cadre d'une gestion durable, de bois supplémentaire issu des forêts privées de façon à satisfaire les besoins (bois d'œuvre, bois d'industrie et bois énergie) et notamment ceux des chaufferies locales « fonds chaleur » dans le cadre de contrats d'approvisionnement sécurisés.

Il s'agira dans un premier temps d'actions d'animation permettant de détecter puis d'inciter les propriétaires privés à prévoir puis réaliser des coupes (production) et des travaux (sylviculture), en nous basant sur la recherche d'une cohérence entre les actions sylvicoles et les enjeux du territoire (notamment le risque d'incendie) ainsi que sur une communication adaptée et une relation plus étroite entre les acteurs de la filière forêt-bois.

En développant la mobilisation des bois, ces actions permettront non seulement de favoriser l'approvisionnement des chaufferies du fonds chaleur et de contribuer à la sécurisation sur le long terme de celui-ci mais aussi à mettre sur le marché des bois de qualité pour satisfaire tous les besoins et redonner la ressource qui fait défaut aux professionnels et industries de première et deuxième transformation.

La dynamisation de la forêt privée passera par les outils existants : Plans Simples de Gestion pour les propriétés importantes, ASL, GIEEF (Groupement d'intérêt économique et environnemental forestier) et regroupement d'actions de gestion pour les propriétés morcelées.

Des investissements forestiers (dépressage d'accrus, régénération naturelle et plantations...) et matériels (d'exploitation, plateformes, ...) contribueront également à favoriser l'approvisionnement des chaufferies du fond chaleur et de contribuer à la sécurisation sur le long terme de celui-ci.

Ces actions, visant 3 à 6 territoires ciblés répartis sur l'ensemble de la région (des partenariats seront mis en place avec les territoires ciblés par ces actions) seront pilotées par **l'Union Régionale des Syndicats** et animées par le **CRPF** dans le cadre d'un Comité de Pilotage qui comprendra, dès le démarrage un certain nombre de partenaires identifiés et ayant fait part de leur engagement, notamment **Forêt Méditerranéenne**. Le **SEFSAM** (Syndicat des Exploitants Forestiers et Scieurs Alpes-Méditerranée) et **Alcina** en seront les porteurs économiques et les moteurs de terrain.

3. Durée prévisionnelle du projet

3 ans

Le projet sera phasé avec des étapes et des conventions (filles) échelonnées dans le temps. Les investissements pour l'exploitation n'interviendront que lorsque du « bois plus » sera prêt à être sorti.

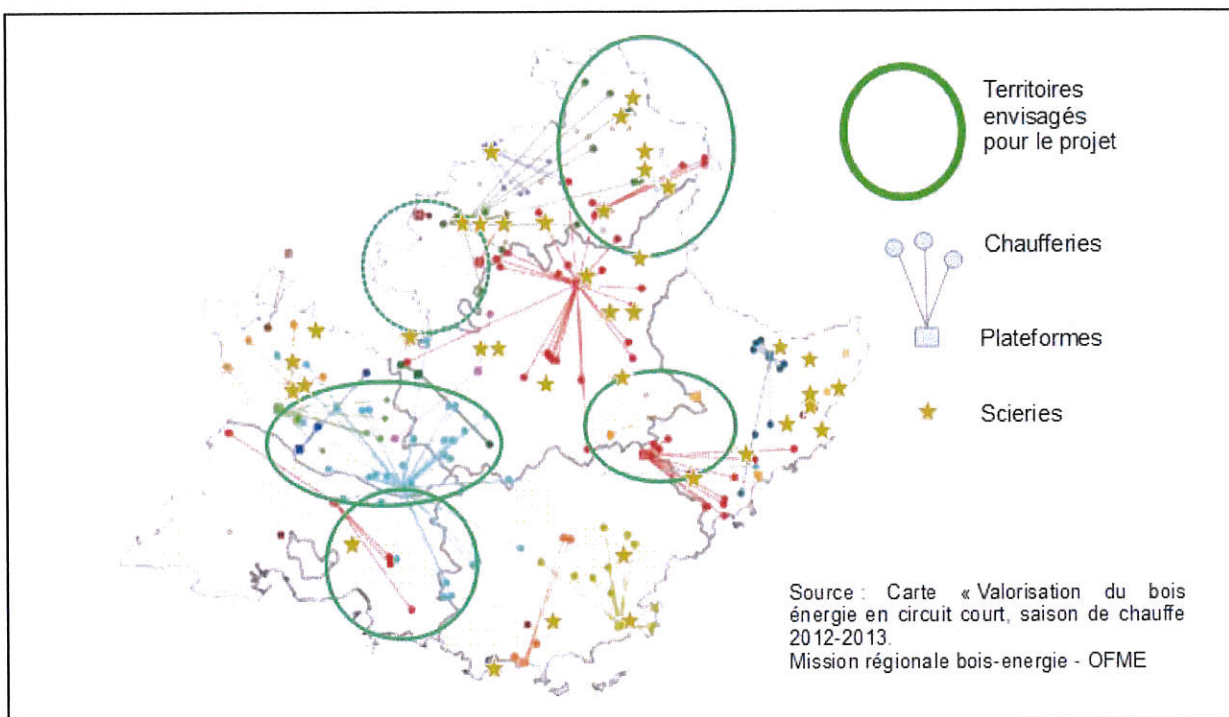
4. Localisation du projet

Plusieurs massifs identifiés en PACA

L'ensemble de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur est impacté par ce projet. Les actions seront concentrées sur 3 à 6 massifs spécifiques choisis dans les secteurs qui suivent, sur la base d'engagement des collectivités qui répondront « présent » dans la phase de définition du projet :

- Massif comprenant une trentaine de communes du PNR du Verdon et des Préalpes d'Azur (04-06-83)
- Secteur de Lure-Luberon (04-84), notamment aux alentours de Manosque avec le Pays de Haute-Provence ou le Parc Naturel Régional du Lubéron,
- Communauté du Pays d'Aix et Pays d'Aubagne (13)
- Hautes Alpes avec deux secteurs possibles : Embrunais, Queyras, Briançonnais ou Baronnies

Ces secteurs ont été choisis en fonction d'une logique de bassin d'approvisionnement de chaufferies rurales ou de moyenne puissance, financées dans le cadre du fonds chaleur (proximité avec une chaufferie ou une plateforme).



5. Partenariats

Le présent projet a été initié par un groupe comprenant : -UR des syndicats de la Forêt Privée, - CRPF, - SEFSAM, - Alcina, - Forêt Méditerranéenne -et la Communauté du Pays d'Aix, auxquels se sont joints des partenaires économiques : - Avisilva,- SARL Patrick Bayle et un centre technique FCBA. En fonction des actions territoriales des EPCI des massifs concernés, des gestionnaires forestiers, des exploitants et des partenaires d'opportunité (par exemple E.ON, Dalkia, Fibre Excellence ou Inova Var Biomasse) viendront se joindre à ce projet. Certains ont d'ores et déjà manifesté leur intention d'accompagner le projet techniquement et/ou financièrement.

Rôle des partenaires initiateurs

Le porteur du projet est l'**Union Régionale des Syndicats de la Forêt Privée** (administrateur du premier collège de la l'association interprofessionnelle régionale de la filière Forêt-Bois) qui assurera le pilotage de l'action. L'UR fédère les syndicats départementaux, syndicats professionnels régis par le code du travail (loi de 1884) qui représentent les détenteurs de la ressource la plus importante de la Région, soit 226.000 de propriétaires dont plus de 2.200 adhérents investis dans la gestion de leur patrimoine représentant plus de 100.000 hectares. L'UR défend l'intérêt des propriétaires dans un souci de gestion vertueuse avec un objectif gagnant-gagnant.

Dans la logique de ses missions, le **Centre Régional de la Propriété Forestière de Provence Alpes Côte d'Azur** sera responsable des phases amont d'animation et de mobilisation des propriétaires sur chacun des massifs. Il porte l'exigence d'une gestion durable de la forêt privée, une expérience incontestable dans l'animation auprès des propriétaires privés et une identification claire auprès de l'ensemble des partenaires.

Le **Syndicat des Exploitants Forestiers et Scieurs Alpes-Méditerranée, SEFSAM** (administrateur du deuxième collège de la l'association interprofessionnelle régionale de la filière Forêt-Bois), assurera un rôle d'animation auprès de ses adhérents et recherchera des pratiques d'exploitation opérationnelles, innovantes et efficaces, comportant des échanges techniques et des formations éventuelles. Il collectera les besoins de ses adhérents en matière d'investissement matériels.

L'Institut Technologique **FCBA**, centre technique industriel dédié à la filière Forêt-Bois participe à l'évaluation des nouvelles méthodes de récolte (productivité, coûts techniques, qualité) sur la base d'études de chantiers¹.

¹ Tous tests de matériels ou suivis de chantiers assurés par FCBA dans les projets territoriaux seront menés de manière à pouvoir garantir une exploitation et une valorisation collective transversale (et nationale) des résultats et enseignements.

La société civile, nécessaire à plusieurs titres, notamment pour contribuer à l'acceptabilité des coupes par le grand public, sera présente au Comité de pilotage au travers de **Forêt Méditerranéenne**.

Le maillon des gestionnaires forestiers est représenté par **Alcina** et **Avisilva**. Ils assureront l'accompagnement des propriétaires depuis la phase d'animation jusqu'à la mobilisation des bois et la contractualisation avec des entreprises de valorisation du bois-énergie notamment. Ils apportent la garantie d'une prise en charge à long terme des travaux initiés dans le cadre du projet.

Les partenaires ci-dessus ont tous une activité régulière en PACA et sont garants de la reproductibilité des actions sur d'autres territoires de PACA à l'issue du projet..

La **Communauté du Pays d'Aix** représente d'ores et déjà un acteur à la fois moteur et fédérateur de propriétaires privés capable, au moment opportun de susciter des engagements d'approvisionnement, soit directement, soit au travers des acteurs économiques de la filière. La CPA réalisera en outre une étude d'opportunité d'une plateforme « biomasse » en lien avec le Pays d'Aubagne

Autres partenaires

Seront intégrés à ce projet comme partenaires associés :

- les opérateurs exploitants forestiers commercialisant les bois qui seront amenés à conclure, à leur échelle, des contrats d'approvisionnement notamment avec les chaufferies du Fonds Chaleur.
- les partenaires territoriaux : sensibilisation des élus, communication, précision des enjeux du territoire, réflexion sur l'approvisionnement des chaufferies et mise en place de solutions (contrat d'approvisionnement...),
- les partenaires institutionnels et plus particulièrement PEFC pour assurer la certification.

Les partenaires territoriaux, outre la CPA qui fait partie des initiateurs, que nous envisageons d'associer en fonction des massifs retenus sont :

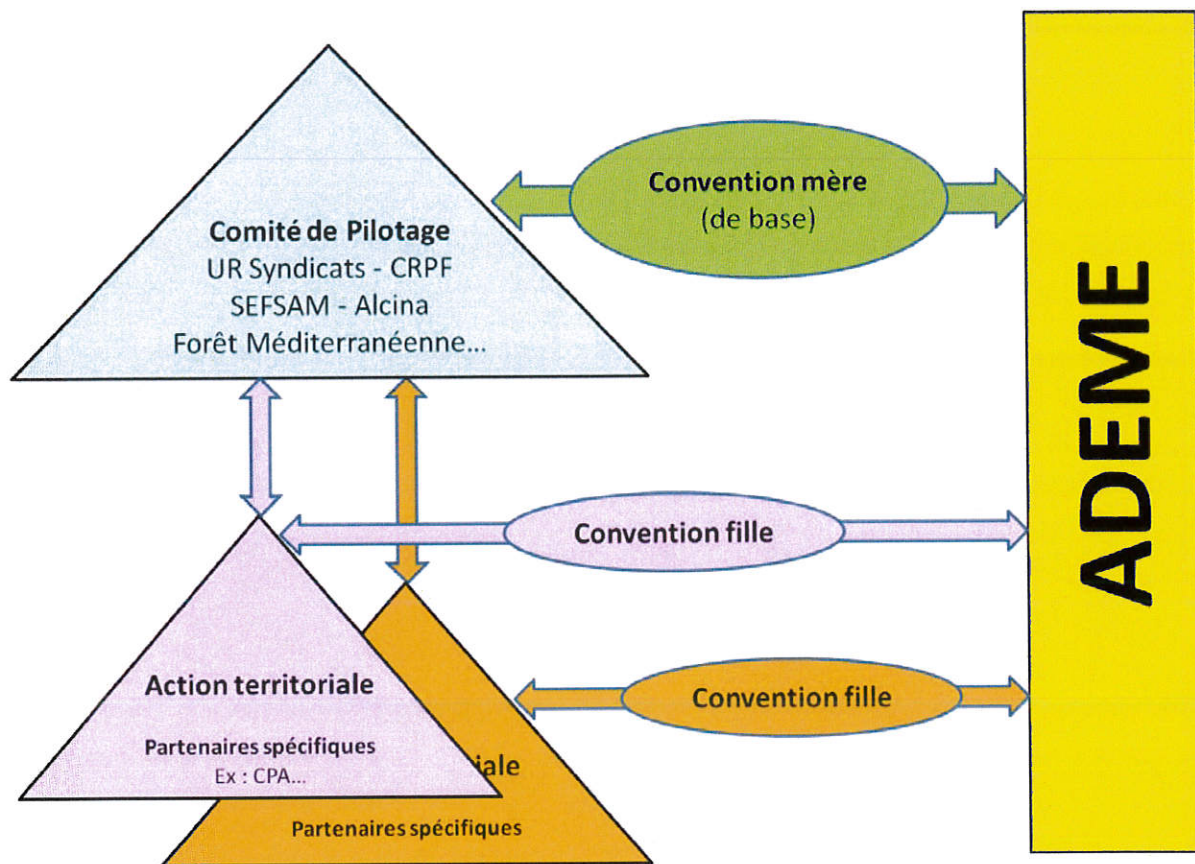
- les collectivités possédant les chaufferies, les scieries subsistantes et des opérateurs utilisateurs,
- les territoires impliqués dans une démarche de valorisation de leur bois locaux et contribuant à la réflexion sur l'approvisionnement des chaufferies : PAT ou similaire, chartes forestières et plans de massifs, des PNR et grands sites

Ces territoires, au-delà de ceux qui ont pu fournir une lettre d'intention dans les temps pour ce pré-projet, seront mobilisés pour la définition du projet.

Des opérateurs Bois-Énergie seront identifiés en collaboration avec le SEFSAM, notamment des structures d'exploitation des bois ayant des contrats d'approvisionnement avec des chaufferies et des plateformes.

Schémas de conventions

Le schéma de conventions envisagé sera structuré autour d'une convention de base entre l'Ademe et les partenaires initiateurs du projet (convention mère) puis, en fonction des actions, il sera établi des conventions spécifiques (conventions filles) tripartites entre l'Ademe, le Comité de pilotage et les partenaires spécifiques (territoriaux et économiques) de chaque action.



6. Contexte et enjeux

La Région est parmi les plus boisées de France (48% de la surface de PACA, soit 1,5 millions d'hectares, contre 29% pour la France métropolitaine). La demande de bois au niveau régional se révèle de plus en plus grande ; et pourtant, on n'y récolte en moyenne moins de 25% de l'accroissement naturel annuel.

En outre, seuls les départements alpins (Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes et Alpes Maritimes) produisent aujourd'hui du bois d'œuvre (principalement du mélèze), les départements littoraux se contentant de produire principalement du bois d'industrie (pins d'Alep destinés à la trituration de la papeterie Fibre Excellence à Tarascon) ou du bois énergie (principalement du bois-bûche issus de feuillus, notamment des chênes verts, la production de plaquettes étant encore marginale).

Le tableau ci-dessous (source Agreste) donne les statistiques du bois récolté en 2013 en PACA, ventilée par nature et département (en milliers de m3).

Milliers de m3	Alpes de Haute Provence	Hautes Alpes	Alpes Maritimes	Bouches du Rhône	Var	Vaucluse	Total PACA
Bois d'œuvre	55	75	18			2	153
Bois industrie	77	22	13	52	114	27	306
Bois énergie	101	21			74	29	267
Total	234	118	35	92	189	58	725

Aux utilisations traditionnelles du bois énergie (bûches pour les particuliers et plaquettes pour les chaufferies individuelles et collectives) et de la papeterie se rajoutent les nécessités d'approvisionnements des industriels énergéticiens (EON et INOVA). Il est primordial de rechercher une mobilisation supplémentaire importante dans le cadre d'une gestion durable et multifonctionnelle.

Les freins à la mobilisation sont nombreux. Ils sont pour la plupart identifiés et connus (cf. le rapport publié en mai 2013 sur le thème Communication et Pédagogie dans le cadre du Comité Régional Biomasse).

Les forêts privées représentent près des 2/3 de la surface forestière régionale. La marge de progrès dans la gestion et la mobilisation s'avère particulièrement importante : PSG souvent non exécutés, faible taux d'agrément des Plans Simples de Gestion (20% en nombre, 35 % en surface), fort morcellement avec possibilité de regroupement sous forme de chantiers groupés, d'ASL ou de GIEEF.

L'opportunité est offerte, par cet appel à manifestation d'intérêt, de constituer et/ou regrouper des partenariats en vue de mobiliser un ensemble d'acteurs forestiers, territoriaux et économiques. Le souci d'assurer une pérennisation des forêts régionales privées se retrouve également dans l'action destinée à assurer l'amélioration et la régénération des forêts, en vue d'une production future de bois pour les différents usages (bois d'œuvre, bois énergie, bois de trituration), préalable incontournable à toute mobilisation de bois supplémentaire.

Le réseau des chaudières et plateformes constitue un maillage régional fort. Le choix des massifs et des secteurs cibles a été effectué sur la priorisation de leurs bassins d'approvisionnement. Les partenaires s'appuient sur un nombre important d'études et d'actions opérationnelles : actions territoriales : plans ou schémas d'approvisionnement territoriaux (PAT), Chartes Forestières de Territoire, Plans de Développement de Massif (PDM), Associations Syndicales Libres.

Enfin, la prise en compte des spécificités de nos forêts méditerranéennes et alpines est primordiale. Les enjeux sont multifonctionnels et la cohérence de la gestion et de la mobilisation avec les atouts environnementaux et sociaux est primordiale. Les massifs choisis présentent chacun leurs caractéristiques, très représentatives des spécificités méditerranéennes, avec une vocation multifonctionnelle forte des espaces en question. Dans les secteurs du « littoral » et dans son arrière pays, il sera essentiel de prendre en compte le « risque incendie » : l'exploitation de la forêt et les itinéraires sylvicoles qui s'en suivront vont permettre de réduire la biomasse et de participer ainsi à la diminution du risque.

7. Description du projet

L'objectif principal est de mobiliser les propriétaires privés, d'organiser leurs regroupements éventuels afin de constituer des unités foncières susceptibles de générer des chantiers de tailles respectable et rentable. C'est en effet au niveau de la forêt privée que se situe la plus grande réserve de bois non exploité et donc la plus grande marge de « bois plus ».



Le bois « plus » est défini comme celui qui n'aurait pas été mobilisé en l'absence du projet. Il est à rechercher dans les propriétés privées morcelées, dans les forêts à PSG non appliqué, dans les forêts sans PSG, dans des massifs mal desservis ou enclavés, chez les propriétaires soucieux de la valorisation de leur patrimoine, dans les peuplements résineux à améliorer... Un chantier de mobilisation « bois plus » représente au moins 500 m3.

Le principe général du projet, à décliner sur chacun des territoires partenaires consiste à s'appuyer sur les besoins du territoire en terme d'approvisionnement en bois-énergie (et les caractéristiques des chaufferies « fond chaleur » du territoire) ainsi que sur les enjeux spécifiques d'aménagement du territoire (souvent déclinés comme objectifs des Chartes Forestières) pour identifier des secteurs du territoire forestier privé susceptibles de répondre à la fois aux besoins en bois-énergie (Bois plus) et aux enjeux locaux (auxquels les propriétaires sont susceptibles d'être sensibles) et surtout à prendre les actions qui desserreront le maximum des freins identifiés.

Exemples de liens enjeux territoriaux - mobilisation de bois « plus »

ENJEUX TERRITORIAUX	MOBILISATION DE BOIS PLUS
Risque d'incendie de forêt	Coupes en arbre entier Incitation à la sylviculture Valorisation des rémanents
Amélioration de la qualité des pinèdes	Éclaircie dans peuplements jeunes Création de cloisonnements
Sylvopastoralisme	Éclaircie en arbre entier Éclaircie dans des peuplements

À l'échelle des massifs les actions porteront :

- pour les forêts importantes : s'appuyer sur les PSG (diagnostics forestiers préalables, redynamisation des PSG agréés, incitation à des PSG groupés),
- pour les forêts morcelées : regroupements de coupes et de travaux par les opérateurs économiques, regroupement de la gestion sous forme d'ASL, de mise en réseau de plusieurs ASL ou de création de GIEEF (loi d'Avenir):
- pour l'ensemble des forêts : des aides aux investissements sylvicoles permettront l'amélioration et la régénération des peuplements.

Concernant le SEFSAM, dans le respect des considérations ci-dessus, l'objectif sera :

- d'identifier les adhérents susceptibles de prendre part activement au projet en signant une lettre d'engagement,
- d'identifier les matériels spécifiques permettant la récolte des « bois plus » et les besoins en financement
- d'organiser des formations aux nouvelles techniques d'exploitation
- d'établir en partenariat avec FCBA une aide à la décision de mise en marché équitable pour propriétaires privés et les entreprises.
- de valoriser l'engagement des propriétaires et des entreprises dans la certification PEFC en assurant le maintien de la chaîne de contrôle jusqu'à l'utilisateur final.

Il est en outre prévu de mener des réflexions et des expérimentations sur des techniques modernes et novatrices afin de récolter plus de bois sur chaque chantier, de le valoriser en fonction de différents usages : arbre entier, bois d'œuvre, bois industrie, bois énergie (BO, BI, BE), sans oublier le tri des bois mais aussi l'expérimentation possible de nouveaux outils ou d'outils plus adaptés.

Ces expérimentations s'appuieront sur des chantiers expérimentaux suivi par FCBA : acquisition de références sur de nouveaux systèmes d'exploitation avec des suivis "fins" du travail productif ; réalisation des suivis "globaux" (renseignement de carnet de bord par les entreprises, analyse.

Ainsi, ces opérations permettront de mettre en marché des coupes de bois qui ne l'auraient pas été en l'absence d'animation, de donner une visibilité aux exploitants et gestionnaires de chaufferies sur les volumes de bois mobilisables à moyen et long terme mais aussi de faire émerger des besoins matériel.

Ces besoins en matériel seront précisés à l'issue des premières phases. Le projet de plateforme biomasse porté par les intercommunalités d'Aix et d'Aubagne-Etoile en est un exemple précurseur. Il s'agit d'abord de mener une étude d'opportunité. Cette étude viserait à vérifier l'utilité d'un tel aménagement permettant

d'accueillir bois ronds mais aussi déchets verts et autres déchets classe A et B et de faire de tri permettant d'améliorer encore les filières dont la filière bois.

L'opportunité devra permettre de vérifier la nécessité d'aménager un seul ou plusieurs sites, de les dimensionner, de les localiser géographiquement et d'en décrire les modalités de gestion possibles.

Au-delà et en fonction de ses conclusions, l'étude pourra déboucher sur un avant projet d'aménagement (étude-projet à envisager) puis à l'opération : acquisition foncière si nécessaire, aménagement de plateformes...

Enfin, Il faudra explorer et mettre en place de nouvelles pratiques de mise en marché et de contractualisation entre propriétaires de la ressource, exploitants et utilisateurs final.

8. *Communication et concertation locale*

La communication sera assurée sous le pilotage de l'Union Régionale des Syndicats de la Forêt Privée en liaison qui coordonnera les messages et actions de tous les partenaires et notamment Forêt Méditerranéenne qui assurera la diffusion des résultats du programme (cf annexe 2).

La communication nécessaire ciblera en priorité quatre populations principales :

1. **Les propriétaires de la ressource** qu'il faut motiver, éduquer et armer pour qu'ils se mettent à gérer leurs forêts, à décider, à planifier et à réaliser des coupes, à en accepter les résultats et à pratiquer les travaux de sylviculture pour les générations futures.
2. **Le grand public** qu'il faut éduquer pour qu'il comprenne que la gestion forestière est indispensable pour l'avenir de la forêt, la protection de l'environnement, de la biodiversité et des paysages.
3. **Les élus locaux ruraux** qui sont d'une part souvent démunis pour appréhender les bases de la gestion durable de leurs forêts communales, mais qui ont d'autre part à faire face aux réactions assez souvent négatives et intempestives de leurs administrés et à leur répondre clairement en s'appuyant sur des textes clairs dont ils n'ont pas forcément connaissance de ce qui est autorisé, interdit, recommandé, souhaitable ou déconseillé.
4. **Les professionnels de la filière forêt-bois** (exploitants forestiers, entrepreneurs de travaux forestiers, transporteurs...) qui devront modifier leurs méthodes de travail, investir, recruter, former et se former.

L'essentiel des actions et des messages a été décrit dans le rapport publié en mai 2013 sur le thème Communication et Pédagogie dans le cadre du Comité Régional Biomasse (cf. le détail dans l'annexe 1).

9. *Programme de travail*

Le programme de travail prévisionnel porte sur 3 ans :

Semestre 1 et 2 : Choix précis des massifs en liens avec les partenaires, analyses succinctes et mise en place des comités de pilotage. Sensibilisation des propriétaires, réunions, mailings, rencontres et diagnostics, communication adaptée, visites-diagnostics, visites suivies de PSG agréés. Identification et lancement des chantiers pilotes

Semestres 3 et 4 : Réalisations des opérations de gestion, de coupe et de regroupements : chantiers groupés, lancement d'Associations Syndicales Libres ou de GIEEF, organisation des opérations d'amélioration des peuplements, récolte de données sur les volumes mobilisables

Semestres 5 et 6 : poursuite des opérations précédentes et mise en œuvre concrètes des coupes, chantiers et exploitations, synthèse et restitution auprès des partenaires exploitants forestiers, organisation d'un débat avec les gestionnaires de chaufferie, réflexion multipartenariale pour assurer un approvisionnement en bois énergie au-delà de la fin du projet

10. *Coût du projet*

Ce projet permet de réunir les partenaires autour de l'objectif commun de mobilisation de bois « plus ». Cette dynamique d'association des partenaires de l'ensemble de la filière (propriétaires, gestionnaires,

exploitants, opérateurs bois énergie, collectivités et gestionnaires de chaufferies) est inédite en Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

Cette opération donne des moyens en animation et communication qui permettent de démultiplier les efforts de chaque maillon en créant une cohérence régionale sous forme de partenariat

Et surtout, une dynamique forte sera lancée au niveau de l'exploitation forestière par la recherche de méthodes innovantes d'exploitation et des investissements matériels adaptés qui renforceront la filière à l'issue de l'étude. Les opérations d'amélioration des peuplements prépareront l'avenir de la filière bois régionale par une amélioration de la qualité.

Enfin ce partenariat devrait déboucher sur de nouveaux modes de vente et de contractualisation.

La forte participation de nombreux acteurs privés démultiplie l'aide apportée par l'ADEME en proportion de 2 pour 5.

Des co-financements privés sont envisagés, notamment pour les opérations de communication.

11. Indicateurs de suivi

Un bilan annuel sera effectué par massif pour analyser les actions réalisées et déterminer leurs répercussions en termes de gestion et de mobilisation. Les indicateurs du projet sont les suivants, sur 3 ans :

Analyse

- 4 à 6 massifs concernés représentant 50.000 ha, avec diagnostic de gestion, de mobilisation et de détermination des itinéraires sylvicoles appropriés à la reconstitution / régénération
- 1 étude d'opportunité de plateforme « biomasse » CPA/Aubagne
- 1 rapport FCBA
- 5 chantiers référence sur de nouveaux systèmes d'exploitation
- 15 suivis globaux de chantiers

Communication / sensibilisation

- 10 000 propriétaires sensibilisés (journal, ...)
- 5000 propriétaires contactés individuellement (mailing, téléphone, réunions)
- 500 propriétaires rencontrés individuellement avec visite diagnostic
- 5 actions grand public (presse, média, brochure, ..)
- 200 élus locaux sensibilisés
- 300 partenaires et professionnels de la filière bois sensibilisés

Gestion

- 80 nouveaux PSG, soit 2000 à 8000 ha
- 50 visites de PSG agréés,
- 8 structures de regroupement de la propriété forestière (GIEEF et ASL) pour 1500 ha
- 2000 à 3000 ha de nouvelles surfaces avec adhésion à une démarche de certification de gestion durable
- 200 ha de chantiers d'amélioration des peuplements (amélioration d'accrus et régénération)

Mobilisation de bois

- 50 à 100 000 unités de bois plus mobilisé, en priorité pour les chaufferies fonds chaleur, également pour les chaufferies hors fonds chaleur, pour le bois d'industrie et le bois d'œuvre
- 40-60 000 unités mobilisables dans les nouveaux PSG sur l'ensemble des programmes des coupes et des durées des PSG
- 5 à 10 000 unités/an mobilisables après la fin du projet (retombées de l'animation menée durant le projet)

Matériel

- Récolter 50 à 100.000 m³ de bois+ va nécessiter des investissements en matériels de récolte et de transport. Ces projets d'investissement seront intégrés dans de nouvelles actions qui feront l'objet d'un dépôt aux appels à projet Dynamic bois des années suivantes.

Annexe 1 : Actions de communication

Les cibles

1. **Les propriétaires de la ressource** qu'il faut motiver, éduquer et armer pour qu'ils se mettent à gérer leurs forêts, à décider, à planifier et à réaliser des coupes, à en accepter les résultats et à pratiquer les travaux de sylviculture pour les générations futures.
2. **Le grand public** qu'il faut éduquer pour qu'il comprenne que la gestion forestière est indispensable pour l'avenir de la forêt, la protection de l'environnement, de la biodiversité et des paysages.
3. **Les élus locaux ruraux** qui sont d'une part souvent démunis pour appréhender les bases de la gestion durable de leurs forêts communales, mais qui ont d'autre part à faire face aux réactions assez souvent négatives et intempestives de leurs administrés et à leur répondre clairement en s'appuyant sur des textes clairs dont ils n'ont pas forcément connaissance de ce qui est autorisé, interdit, recommandé, souhaitable ou déconseillé.
4. **Les professionnels de la filière forêt-bois** (exploitants forestiers, entrepreneurs de travaux forestiers, transporteurs...) qui devront modifier leurs méthodes de travail, investir, recruter, former et se former.

Actions de communication vers les propriétaires

Elle est essentielle car les propriétaires forestiers sont incontournables : ils possèdent la ressource, sont décideurs de leurs objectifs exprimés dans leurs plans de gestion et de la mise sur le marché des coupes qu'ils ont prévues.

Il faut les motiver, les éduquer et les armer pour qu'ils se mettent à gérer leurs forêts, à décider, à planifier et à réaliser des coupes, à en accepter les résultats et à pratiquer les travaux de sylviculture pour les générations futures.

La manière la plus efficace de « toucher » les propriétaires est de réaliser des mailings ciblés avec des messages percutants et adaptés, messages qu'il sera nécessaire de travailler avec une approche communication et pédagogie particulièrement dosée et probablement assez différente de ce que les différents acteurs sont habitués à faire dans le cadre de leurs opérations de communication institutionnelle. Ces mailings peuvent soit contenir uniquement des documents d'information ou de formation, soit une invitation à assister à des réunions ou à s'inscrire à des sessions de formation soit encore des questionnaires à retourner.

Les propriétaires visés par chaque action ciblée sont relativement facilement identifiables puisque le CRPF dispose du fichier de tous les propriétaires de la région (et donc de chaque département) issu des données cadastrales du ministère des finances.

Tous les propriétaires ne sont pas au même stade et il conviendra de déterminer des catégories (probablement dans une matrice multicritères) pour définir des actions bien ciblées.

En effet on ne s'adressera pas de la même façon ni avec le même message aux propriétaires de petites parcelles et aux propriétaires de grandes forêts, à ceux qui résident à proximité et à ceux qui habitent à Paris ou à l'étranger, à ceux qui ont un PSG et à ceux qui n'en ont pas en différenciant ceux qui devraient en avoir un de ceux qui n'y sont pas soumis...

On peut tout d'abord établir une classification en deux groupes :

1. Les propriétaires qui mettent déjà plus ou moins régulièrement du bois sur le marché, soit directement (ils sont alors plus ou moins autonomes), soit en s'appuyant sur des services professionnels externes (Coopérative, ASLs, Exploitants ou ETF).

En général ils connaissent leur forêt, son potentiel, les circuits d'exploitation, les tarifs pratiqués. Ils disposent la plupart du temps d'un document de gestion durable approuvé ou, sinon, il faudra les amener à en établir un au plus vite.

La capacité de production de leurs forêts est facilement appréhendable et l'objectif de la communication sera de faire en sorte qu'ils en mettent peut-être un peu plus, un peu plus vite et un peu plus régulièrement sur le marché.

2. Ceux qui n'ont pas de document de gestion mais qui soit devraient en avoir un (plus de 25 hectares) ou pourraient en avoir un, soit qu'ils possèdent plus de 10 hectares, soit qui, tout en ayant des parcelles de plus petites taille ont un bon couvert forestier en résineux et/ou sont susceptibles de se regrouper à plusieurs (PSG concerté et/ou Autorisation Administrative exceptionnelle).

C'est cette population de propriétaires qui devra bénéficier du plus gros effort de communication et d'animation car c'est dans leurs forêts que devrait provenir la plus grande proportion de la biomasse forestière nouvelle récoltée si on ne veut pas déstabiliser la filière actuelle de manière excessive (puisque celle-ci est actuellement approvisionnée par les travaux effectués dans les forêts du premier groupe).

Principaux messages destinés aux propriétaires forestiers

Il faudra construire une première brochure et sa synthèse dans une plaquette à quatre volets (coordonnés et approuvés par le comité d'animation suggéré ci-dessus) :

1. Un premier volet général institutionnel pour présenter la problématique et les enjeux (il est probable qu'un grand nombre de propriétaires, notamment ceux qui résident loin de leurs forêts, et qui parfois ne savent même pas où elle se trouve n'en n'ont aucune connaissance). Ce doit être l'occasion de désamorcer ou de contrer les arguments des « antis » par idéologie.
2. Le second volet devra être le message syndical : il s'agit là d'une opportunité de redonner vie et valeur à nos forêts, grâce à cette nouvelle demande d'importance nous devrions y trouver une meilleure rémunération de nos bois associée à une meilleure qualité des travaux, c'est en droite ligne avec les rôles économiques, environnementaux et sociaux du propriétaire forestier qui doit gérer sa forêt en bon père de famille.
3. Le troisième volet concerne le message « légal » de la gestion durable (origine CRPF) qui doit rappeler (si possible le plus simplement possible et sans effrayer par une complexité excessive mais hélas réelle) les bases de la bonne gestion forestière et ses contraintes légales (SRGS, PSG, RTG, autorisation administrative de coupe, zonages...), les rôles et missions du CRPF en matière de conseil, d'assistance et de formation en insistant sur cette dernière et sur le programme qui redémarre dès la rentrée.
4. Le quatrième volet concerne le message « filière » et doit expliquer le « comment s'y prendre », décrire les modes de commercialisation des bois (sur pied, bord de route...), les opérations et flux matière (martelage, abattage, débardage, tri, traitement des rémanents, transport, broyage...), les rôles des différents intervenants (gestionnaires, coopérative, ASLs, experts, exploitants forestiers, entrepreneurs de travaux forestiers...), les modes de contractualisation, la levée de présomption de salariat, la constitution des coûts (chaîne de la valeur, modes de rémunération, flux financiers...).

Actions de communication vers le grand public

Il s'agit principalement d'informer les habitants de la région des besoins en énergie renouvelable d'origine biomasse, des précautions, règles et contrôles qui existent (protection de l'environnement, du paysage, de la nature, de la biodiversité et, bien évidemment, de la forêt en les éduquant et leur rappelant que la gestion forestière est indispensable pour l'avenir de la forêt.

Il faut surtout anticiper et « contrer » les réactions, rumeurs, messages alarmistes, exagérés, erronés, parfois mensongers, qui ne manqueront pas d'être émis au nom d'associations de défense existantes ou créées localement à l'occasion.

Destinée au grand public, cette communication devra utiliser quatre formes principales :

- Une communication par voie de presse, essentiellement PQR locale, sous forme de communiqués, d'interviews, de reportages et de dossiers (communication gratuite) mais aussi sous forme de publi-reportages (qui eux sont bien évidemment payants),
- Des réunions publiques de proximité,
- Des événements réguliers (inaugurations, conférences de presse...) capables d'être couverts par la presse mais surtout par les chaînes de télévision locales et même nationales,
- Un site internet, autre que les sites institutionnels classiques (Inova Var Biomasse ou Conseil Général) qui devront cependant avoir une ou plusieurs pages sur le projet. Un tel site devrait être au minimum alimenté par les acteurs du « comité d'animation ».

Principaux messages destinés au grand public

Les messages sont voisins, et en tout état de cause s'inspirent de ceux de la brochure suggérée à destination des propriétaires forestiers avec cependant certaines nuances dans leurs priorités et dans les thèmes sur lesquels il est nécessaire d'insister. Il semble logique de se concentrer dans deux directions.

1. La première est générale et institutionnelle. Il s'agit de présenter le projet, ses objectifs, son état d'avancement, ses avantages pour la collectivité, sans insister, tout en les citant, sur les volumes de biomasse nécessaires. Il faut « tuer dans l'œuf » les objections classiques (brûler du bois c'est polluant, particules fines, le transport c'est du gaz à effet de serre, montrer que les plans d'approvisionnement sont de proximité, circuit court...)
2. La seconde concerne la forêt provençale : il faut la décrire, montrer qu'elle produit une quantité largement suffisante de bois mais qu'elle est sous-exploitée, en donner une partie des raisons, et surtout rappeler qu'elle est soumise à des règles de gestion durable strictes (SRGS, PSG, RTG, autorisation administrative de coupe, zonages, PEFC...), qu'elle soit privée ou publique, en anticipant sur les objections habituelles (pas assez de ressource en PACA, déstabilisation de la filière actuelle déjà fragile, déforestation, coupes rases, paysage... et enfin *(last but not least)* montrer que c'est une opportunité exceptionnelle pour redonner vie à nos collines provençales et réduire les risques d'incendie en remettant l'homme de l'art dans la forêt grâce à ces nouveaux débouchés. L'origine des messages de ce volet doit venir des professionnels de la sylviculture (syndicat des propriétaires, CRPF, ONF, Cofor...).

Actions de communication vers les élus locaux

L'expérience montre que les élus locaux sont très peu au courant (ou du moins peu concernés) des pratiques de la gestion forestière tant en ce qui concerne les bois dont leurs communes sont propriétaires que les bois privés de ceux de leurs administrés qui en possèdent mais qu'ils sont, d'autre part, fréquemment confrontés à leurs questions et aux récriminations des voisins dès qu'une opération forestière, même de moyenne ampleur, laisse entendre le bruit d'une tronçonneuse.

Il conviendra de compléter la communication destinée au grand public par des actions qui relèvent plus de la formation que de la simple communication.

Cette formation devra être de deux types :

1. Une formation orientée « élu propriétaire et gestionnaire » de forêt qui ne doit pas se limiter à ce qui touche à la DFCI et aux PidaF mais être de même nature que celle que le syndicat, le CRPF, la coopérative ou les ASLs dispensent aux propriétaires privés. Cette formation qui devrait avoir un important tronc commun avec celle destinée aux propriétaires privés (la forêt ne fait pas la différence entre privé et publique), est en grande partie du ressort de l'association des communes forestières (Cofor) et de l'ONF. L'objectif est que les communes contribuent à l'approvisionnement de la filière bois énergie en récoltant et mettant en vente sensiblement plus de bois que ce qu'elles envisagent actuellement et cessent de se retrancher derrière la seule alimentation des chaufferies de leurs collectivités (qui doivent cependant rester leur priorité),
2. Une formation orientée « responsable administratif » d'un territoire où la forêt représente près des 2/3 de la surface et dont plus de 75% est privée. Il convient de leur faire prendre conscience que les collines boisées ne sont pas uniquement de simples espaces naturels ouverts à tous, beaux à regarder, ni des réservoirs de biodiversité à mettre sous cloche mis à disposition de leurs agences d'urbanisme pour qu'elles les peignent en EBC et qui brûlent un peu tous les étés, mais des parcelles de bois qui doivent être gérées durablement par leurs propriétaires dans le respect des codes et règlements.
 - Cette formation pourrait être faite principalement par le CRPF qui est le mieux placé pour la préparer et la dispenser. Elle devrait permettre aux élus :
 - De pouvoir répondre aux questions des propriétaires privés de parcelles forestières souhaitant connaître les contraintes s'appliquant à leurs biens forestiers, les formalités à accomplir pour les exploiter et les orienter vers les organismes appropriés,
 - De faire face en connaissance de cause à leurs nouvelles responsabilités en matière de police en forêt (nouveau code forestier),

- De mieux prendre en compte les particularités de leur territoire dans l'établissement ou la révision de leurs PLUs (distinguer les zones forestières des zones purement naturelles dans le zonage ZN, suppression systématique des EBC non justifiés...),
- De prévoir les aménagements indispensables à la desserte forestière...

Il conviendra également de donner aux élus un « kit de gestion de crise » pour faire face aux créations d'associations locales de défense et aux mouvements (qui pourraient prendre plus ou moins d'ampleur) jusqu'à ce que le régime de croisière de l'approvisionnement des nouveaux besoins soit accepté et rentré dans les mœurs. Un tel kit pourrait être préparé par les autorités préfectorales en liaison avec le conseil général.

Actions de communication destinées aux EF et aux ETF

Pour mémoire, les exploitants forestiers sont des « négociants » qui achètent en général du bois sur pied aux propriétaires (privés ou publics), et le revendent à des clients finals après l'avoir fait abattre, tronçonné, débardé et transporté soit par leurs salariés (bûcherons, conducteurs d'engins, chauffeurs...) soit par des sous-traitants (entrepreneurs de travaux forestiers).

Compte tenu de l'ampleur nouvelle de la récolte de bois pour approvisionner les projets envisagés, ces professionnels de la filière bois-énergie devront modifier leurs méthodes de travail, investir, recruter, former et se former.

Ces actions relèvent de leurs organismes professionnels et notamment du SEFSAM et des organismes de formation professionnelle.

Annexe 2

Participation de Forêt Méditerranéenne à la communication et à la diffusion des résultats du projet

L'association Forêt Méditerranéenne propose de mettre au service du projet son vaste réseau pluridisciplinaire d'acteurs variés des espaces forestiers méditerranéens (usagers, propriétaires, gestionnaires, associatifs, institutionnels, administratifs, élus, chercheurs, enseignants...) afin que, tout au long du déroulement du projet, une information régulière puisse être diffusée auprès de l'ensemble des acteurs concernés.

Il est important que les actions prévues dans le projet puissent être menées dans le cadre d'une relation très étroite entre les membres de la filière forêt-bois, mais aussi en communiquant auprès de l'ensemble des autres acteurs des espaces forestiers (autres usagers, associations, services de lutte incendie, enseignants, chercheurs, universitaires...) et ce, afin qu'elles soient mieux comprises et acceptées par le plus grand nombre.

Cette communication permettra de restituer, à chaque étape, les actions du projet et les pratiques forestières qui en découlent, dans le cadre multifonctionnel et durable qui est le sien, et de les éclairer au regard des enjeux environnementaux et sociaux actuels.

Cette communication se fera par :

- la rédaction régulière d'*articles et d'interviews*, diffusés via les « news letter » de l'association et via son bulletin d'information « la feuille et l'aiguille » (4000 destinataires environ) ; de *brèves* dans la rubrique « actualités » du site internet de l'association ; de *dossiers de presse* adressés à la presse technique régionale et nationale [années 1, 2 et 3].
- l'organisation d'une journée sur le terrain, en cours de projet, sur l'un des secteurs prédéfinis, pour faire un point sur l'état d'avancement du projet (journée annoncée et ouverte à l'ensemble du réseau de l'association, et envoi d'information à la presse locale et régionale) [année 2].
- l'organisation et animation d'une journée de restitution à l'issue du projet, pour présenter les résultats, analyser son déroulement (réussites mais aussi difficultés rencontrées), évoquer les perspectives [année 3]. Cette journée fera l'objet d'une communication très large.
- la publication et diffusion dans la revue *Forêt Méditerranéenne* d'un dossier (article de synthèse et/ou articles techniques) rendant compte du projet [année 3].

Le projet sera suivi par une personne référente, membre du Conseil d'administration de Forêt Méditerranéenne.

Réponse à l'appel à l'Appel à Manifestation d'Intérêt de l'ADEME - DYNAMIC bois 2015

Dossier de présentation du pré-projet

1. Intitulé du projet : Mobiliser plus et mieux pour sécuriser et développer les filières territoriales de valorisation bois énergie et bois d'œuvre

2. Résumé du projet (15 lignes)

Les Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur, 8 territoires et 8 acteurs privés se proposent de répondre à l'AMI DYNAMIC bois afin d'augmenter la mobilisation des bois et de garantir l'approvisionnement en circuit court des chaufferies et des scieries installées dans les territoires de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Sous l'égide des Communes forestières, leurs membres, les territoires porteurs de politiques territoriales forêt bois, les acteurs forestiers, les collectivités locales et les transformateurs de bois d'œuvre et de bois énergie, approvisionnant les chaufferies soutenues par l'ADEME notamment via le fond chaleur, s'engagent ainsi à travailler :

- A l'augmentation de la mise en marché des bois en réduisant les ajournements des coupes prévues dans les aménagements de forêts communales,
- A l'expérimentation de solutions permettant de lever les freins à la mobilisation particulièrement les points noirs sur le réseau de desserte du réseau routier communal et départemental,
- Au développement de nouvelles pratiques de mobilisation et de commercialisation pour sécuriser, à partir des forêts publiques et privées d'un territoire, l'approvisionnement des filières courtes de bois énergie et bois d'œuvre, présentes sur le territoire ou à proximité.

A 3 ans, sont attendus une augmentation du volume mobilisé et une contractualisation pluriannuelle entre les propriétaires forestiers et les utilisateurs locaux de bois énergie et complémentarément de bois d'œuvre.

3. Durée prévisionnelle du projet : 3 ans

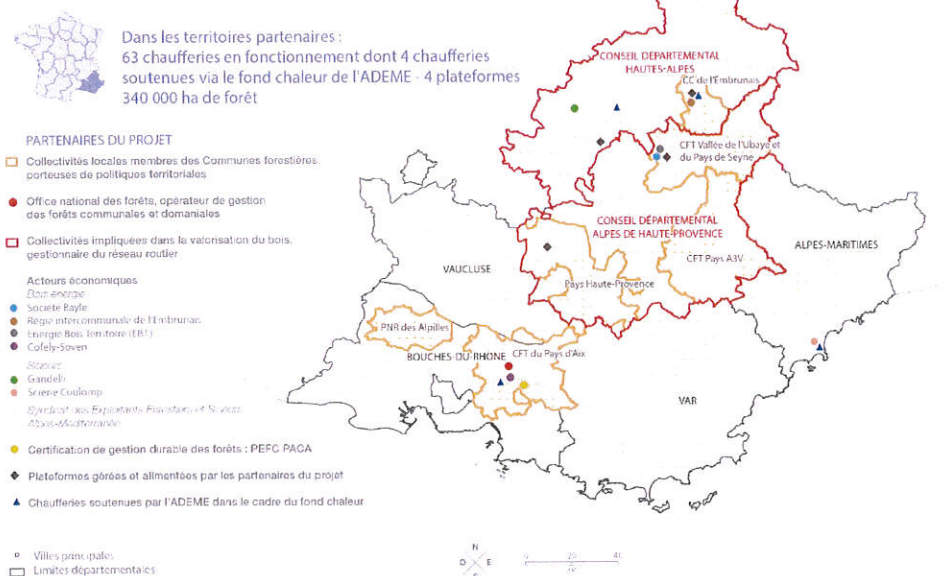
4. Localisation du projet (1/2 page)

Le projet se situe dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il se déclinera dans plusieurs territoires des départements des Alpes de Haute-Provence, des Hautes-Alpes et des Bouches-du-Rhône. Le choix des secteurs concernés résulte de :

- la volonté exprimée par des territoires porteurs de dynamiques bois énergie
- la localisation des chaufferies soutenues par l'ADEME, sur lesquels des investissements particuliers ont été réalisés et des besoins de sécurisation d'approvisionnement exprimés.

APPEL À MANIFESTATION DYNAMIC BOIS

Mobiliser plus et mieux pour sécuriser et développer les filières territoriales de valorisation bois énergie et bois d'œuvre



Source : Bouches-du-Rhône, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Communauté forestière des Alpes de Haute-Provence, Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, 2015. D. Laffont et C. Baudouin, 2015. Forêt.org PACA, 2015. www.forêt.org

5. Partenariat (1/2 page max)

L'Union régionale des associations de Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur se propose de porter ce projet fédérateur pour le compte de ses adhérents.

Elle fédère, représente et accompagne, via les associations de Communes forestières qui la constituent, les communes et intercommunalités (plus de 500 collectivités) engagées à la fois dans :

- la gestion durable des forêts et la mobilisation de la moitié du bois récolté en région,
- le développement de filières de valorisation du bois en circuit court vecteur de développement local et d'emplois, dans le cadre de politiques forestières territoriales telles que les chartes forestières de territoire, pilotées par les élus locaux et associant l'ensemble des parties prenantes,
- le développement de marchés pour le bois régional par l'installation de chaufferies et réseaux de chaleur au bois permettant de répondre aux besoins de bâtiments publics et privés

Pour parvenir aux objectifs communs fixés, sous son égide, s'est constitué un partenariat associant :

- des collectivités locales membres des Communes forestières, porteuses de politiques territoriales : les trois communautés de communes de la Charte forestière Ubaye Pays de Seyne, le Pays A3V, la Communauté du Pays d'Aix, la Communauté de communes de l'Embrunais, le Pays Haute-Provence, le Parc Naturel Régional des Alpilles.
- L'Office National des Forêts, opérateur de gestion des forêts communales et domaniales
- Des collectivités impliquées dans la valorisation du bois, gestionnaire du réseau routier : Département des Hautes-Alpes et le Département des Alpes de Haute-Provence.
- Le Syndicat des exploitants forestiers Scieurs Alpes-Méditerranée
- Les acteurs économiques :
 - Bois énergie : société Bayle, Régie intercommunale de l'Embrunais, Energie Bois Territoire, Cofely-Soven
 - Scieurs : Coulomp, Mostachetti et Gandelli
- Certification de gestion durable des forêts : PEFC Provence-Alpes-Côte d'Azur

L'objectif est de mettre en place une coopération entre les propriétaires forestiers, les consommateurs locaux, et les acteurs économiques approvisionnant les chaufferies territoriales. Cette collaboration devra être mise en place dans chaque action menée dans ce projet.

Les Communes forestières et les territoires porteront les actions en lien avec la mobilisation des bois, l'évolution des modes de vente et la levée des points noirs.

Ils travailleront avec les élus et les acteurs économiques afin d'établir des contrats d'approvisionnement pluriannuels bois énergie et bois d'œuvre avec le souci de la hiérarchisation des usages.

PEFC mènera des actions de sensibilisation à destination des propriétaires forestiers afin de les intégrer dans le système de certification. Ces actions seront réalisées de manière coordonnée avec les territoires et les Communes forestières.

Les entreprises portent un projet d'offre de vente de chaleur clé en main et des investissements dans du matériel de récolte mieux adapté aux contraintes de mobilisation de la ressource alpine.

6. Contexte et enjeux (1 page max)

De la forêt de montagne aux forêts méditerranéennes, la région regroupe des espaces forestiers très divers. La valorisation de ces forêts est faible avec des récoltes de bois relativement basses et majoritairement destinées à l'industrie. Dans les zones alpines, l'exploitation y est restreinte par l'accessibilité des massifs en termes de desserte et de pente.

L'arrivée des centrales électriques dans la région implique de doubler la récolte de bois à très court terme pour répondre à l'ensemble des besoins. Cette croissance rapide de demande conduit à un risque majeur de déstabilisation des filières actuelles. En effet, l'offre n'évoluant pas aussi rapidement que la demande, les ressources valorisées par les usages actuels peuvent être réorientées vers ces nouveaux entrants. Ainsi en moins de 10 ans, le contexte économique a beaucoup évolué avec à l'origine une absence de marché et aujourd'hui une situation où la demande est supérieure à l'offre.

Afin de faire la promotion du bois énergie et de la valorisation locale des espaces forestiers, les Communes forestières animent la Mission Régionale Bois Energie. Les dynamiques engendrées ont permis en 10 ans de faire émerger plus de 250 chaufferies et réseaux représentant une consommation de 55 350 tonnes de plaquettes forestières. Le développement du bois énergie a permis de diversifier les usages, essentiel pour une meilleure valorisation de la ressource. Il est à relier au déploiement de politiques forestières de territoire à travers notamment la mise en œuvre de chartes forestières de territoire. Les territoires se dotent d'une stratégie de développement des chaufferies bois énergie, de structuration de l'approvisionnement et de liaison entre la forêt et leurs chaufferies. Ils mettent en place des filières de valorisation du bois énergie en circuit-court. Ces territoires, souvent ruraux, développent un tissu économique autour de cette valorisation.

Plus particulièrement, la situation sur les territoires partenaires est multiple :

- La Charte forestière territoriale Ubaye – Pays de Seyne a lancé des actions visant à valoriser et développer les différentes utilisations de la forêt et du bois. Cela passe notamment par une meilleure connaissance (PAT) et par la structuration de la mobilisation de la ressource publique et privée. Les principaux enjeux identifiés sont l'augmentation de la mobilisation de bois, les modes de commercialisation, l'accès aux massifs restreint par des points noirs routiers.
- La Communauté du Pays d'Aix est dotée d'un Schéma d'approvisionnement territorial et mène des actions d'émergence de chaufferies. Elle travaille actuellement sur l'approvisionnement de son territoire et réfléchit sur la création d'une plateforme. Le réseau de chaleur d'Aix constitue une opportunité certaine de débouché pour les bois du territoire.
- Le Pays A3V mène des actions autour de la mobilisation des bois et de la structuration de son approvisionnement. Ce territoire qui dispose d'un très important gisement forestier est confronté à de nombreux points noirs sur le réseau routier qui limite d'autant la récolte.
- Les communes de la Communauté de l'Embrunais ont développé plusieurs chaufferies et réseaux de chaleur. Pour les approvisionner, la Communauté de communes a investi dans une plateforme et en assure la gestion en régie. Elle souhaite aujourd'hui sécuriser son approvisionnement à partir des forêts de son territoire. Le territoire souhaite également actualiser son Plan d'approvisionnement territorial et engager la création d'une charte forestière territoriale pour favoriser le développement de la filière forêt-bois sur son territoire.
- Le Parc naturel régional des Alpilles initie sa charte forestière de territoire. Les élus ont tendance à freiner les projets bois énergie au vu de la tension autour de la ressource et de la non-sécurisation de l'approvisionnement. Le territoire souhaite donc mener des actions afin d'augmenter la mobilisation des bois actuellement faible et sécuriser son approvisionnement.
- Le Pays Haute-Provence est doté d'une plateforme bois énergie. Il mène des actions d'émergence de chaufferies et d'accompagnement des maîtres d'ouvrage dans leur projet. Le Pays souhaite à présent augmenter la mobilisation des bois en travaillant notamment sur une approche commune des forêts publiques et privées et sur l'évolution des modes de commercialisation.

Plusieurs entreprises sont leader de l'approvisionnement des chaufferies. La Société Bayle et Energie Bois Territoires approvisionnement l'Hôpital de Gap, la Régie Bois Energie d'Embrun, le réseau de Cannes Ranguin et de nombreuses autres chaufferies territoriales. COFELY/SOVEN alimente le réseau d'Aix en Provence.

En complément des dynamiques bois énergie, deux projets de scieries sont en cours de développement, elles constituent deux investissements majeurs et stratégiques pour la région avec une scierie de palettes (Gandelli) et une scierie moderne (Coulomp). Pour mettre en œuvre ces projets, les entreprises demandent une garantie de leur approvisionnement et souhaitent s'engager dans des contrats d'approvisionnement.

Pour répondre aux attentes des filières territoriales, les Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur se sont fixées ces derniers mois pour objectif :

- Trouver des solutions permettant de mobiliser des volumes bloqués faute d'accessibilité. Les Communes forestières et l'ONF se sont engagés dans un plan de mobilisation régional.
- Réorganiser en profondeur les modes de mobilisation et de commercialisation pour faire face à une nouvelle donne : les pratiques actuelles ne permettent pas de travailler sur la hiérarchisation des usages et la destination des bois.

7. Description du projet (2 pages max)

Le projet est décliné en 3 axes de travail qui seront menés de manière concomitante. Ces actions seront mises en œuvre sur les territoires qui participent au projet.

7.1. Mobiliser plus de bois en forêt

L'objectif de cet axe passe par l'augmentation de la mise en marché des bois des forêts communales. Actuellement, de nombreuses coupes, prévues dans les aménagements ne sont pas mises en vente. Les raisons de ces ajournements sont diverses et peu connues. Il s'agira de bien les identifier pour lever les freins à la mobilisation. Il sera mis en œuvre sur l'ensemble des territoires partenaires.

Identification des volumes de bois disponibles et des freins à la mobilisation

La première action sera basée sur l'analyse des aménagements et des coupes ajournées (non mises en vente). Cette action permettra d'identifier les volumes de bois non mis sur le marché.

Un travail sera également mené avec l'ONF et les élus des communes concernées afin d'identifier/comprendre les freins à la mobilisation et de les lever.

Sensibilisation - Information des élus

Des formations seront organisées à destination des élus propriétaires de forêt dans l'objectif de :

- leur présenter leur rôle dans la gestion/valorisation de leur forêt.
- les sensibiliser et les informer sur l'importance des coupes à l'échelle de leur forêt et de leur territoire.

Sensibilisation des propriétaires à la certification PEFC

Afin d'accompagner les propriétaires forestiers dans une démarche de certification de gestion durable, PEFC Provence-Alpes-Côte d'Azur propose de réaliser des journées de sensibilisation auprès des propriétaires sous forme d'« éductour ». Les participants rencontreront les différents acteurs certifiés de la filière, de la forêt à la chaufferie bois, pour communiquer sur le processus et les intérêts de la certification et les encourager à entrer dans cette démarche volontaire. PEFC communiquera également sur l'exploitation forestière comme acte nécessaire à la gestion durable des forêts, afin de lever les freins liés à l'acceptabilité des coupes.

7.2. Lever les contraintes d'accessibilité et de production de plaquettes forestières

Des points noirs sur les axes routiers existent et contraignent l'accès à certains massifs forestiers. Ceci restreint fortement la mobilisation de bois dans les massifs concernés. Il est donc proposé de tenter de lever ces points noirs en utilisant des solutions innovantes et permettre de mobiliser des volumes conséquents. Par ailleurs, des besoins d'investissement et d'optimisation des outils de récolte et de production (plateformes) sont nécessaires.

Réalisation de tests pour lever les points noirs avec la solution pont mobile

Les chartes forestières de l'Ubaye- Pays de Seyne et du Pays A3V, en association le service des routes du Département des Alpes de Haute-Provence, ont travaillé sur l'identification des points noirs routiers qui donnent lieu à des limitations de tonnage.

A partir de cet inventaire, il s'agira d'identifier les points noirs qui peuvent faire l'objet de la solution pont mobile. Les ponts mobiles sont des ponts militaires qui permettent de passer au-dessus d'un cours d'eau (en s'appuyant sur ses berges) ou de tout autre obstacle en ne demandant pas de travaux de génie civil.

Une zone de test sera alors retenue parmi ces points noirs. Sur cette zone, un travail en amont devra être mené auprès des propriétaires afin d'organiser la mobilisation du bois sur le massif de manière coordonnée. Le Syndicat des exploitants et scieurs Alpes-Méditerranée mobiliserait les exploitants autour de cette nouvelle démarche et de l'expérimentation.

Ce test permettra de réaliser une analyse de faisabilité technique, économique et juridique sur l'implantation de ces ponts qui sera communiquée à tous les territoires. Des contacts sont engagés depuis plusieurs mois avec la société mettant à disposition ce matériel. Elle est partante pour expérimenter l'application forestière de l'utilisation de ses ponts.

Réalisation de coupes à câble

Certains secteurs sont déficitaires en termes de desserte forestière. Afin de mobiliser la ressource de ces massifs, il est proposé d'accompagner les propriétaires et les acteurs économiques autour de la solution « câble » afin de réaliser ces coupes inaccessibles. Un appui pourra également être apporté dans la mobilisation des financements afin de mettre en œuvre cette action.

Se doter de matériel permettant d'accroître la mobilisation et la production de plaquettes forestières de qualité

Les professionnels souhaitent se doter de moyens techniques permettant d'accroître la mobilisation des bois en forêt. La société Bayle souhaite faire l'achat d'une abatteuse pouvant travailler sur des secteurs à fortes pentes. Cette nouvelle machine permettra de mobiliser des coupes difficilement exploitables jusqu'à présent.

Au vu des difficultés relatives à la gestion du séchage des plaquettes forestières et de la croissance de la demande en bois énergie, la société EBT se propose de rechercher de nouveaux procédés de production garantissant la qualité du combustible en termes d'humidité. Ainsi une étude sur la conception des plateformes et le séchage forcé permettrait d'estimer sa faisabilité, les coûts d'investissement et de fonctionnement. Un test des systèmes de séchage forcé pourrait être un complément aux installations actuelles et un moyen d'augmentation de leur capacité de production.

7.3. Evolution des modes de commercialisation

Au vu de la pression croissante sur la ressource les acteurs économiques et les consommateurs locaux sont demandeurs de contrats d'approvisionnement. L'objectif de cet axe est de sécuriser l'approvisionnement des filières locales bois énergie et bois construction dans une optique de hiérarchisation des usages. Il s'agira ici de créer les conditions d'une contractualisation forêt / utilisateurs pour le moment inexistante dans les territoires engagés. Cette contractualisation s'appuiera sur une ou plusieurs des approches suivantes :

- Contractualisation pluriannuelle,
- Contractualisation conjointe de bois issus de forêts publiques et privées,
- Complémentaire entre les débouchés bois énergie et bois d'œuvre sous la forme de contrat tripartite entre propriétaires forestiers, gestionnaires de plateformes et scieurs.

Identifier et coordonner à l'échelle territoriale les coupes prévues dans les aménagements

Dans chaque territoire, un état des lieux sera réalisé sur les coupes à venir à 3 ans prévues dans les aménagements. Cet état des lieux permettra de travailler sur la coordination des coupes à réaliser en fonction de leur localisation et du type de produit.

Sensibilisation et mobilisation des élus pour l'évolution des modes de vente

Les communes ont des difficultés à s'approprier les enjeux relatifs à la vente de leur bois. Un travail d'accompagnement des élus sera réalisé afin qu'ils deviennent véritablement les acteurs de la commercialisation de leur bois et notamment choisissent au mieux le mode de vente en fonction de leurs objectifs de développement local. Afin de sécuriser l'approvisionnement des filières territoriales, il est proposé de sensibiliser et convaincre les élus de l'intérêt des contrats d'approvisionnement. Un accompagnement particulier sera réalisé auprès des communes qui s'engageront dans cette démarche.

Expérimenter et engager la mise en place de vente de bois bord de route

Les ventes de bois bord de route permettent de réaliser le tri des bois et donc de respecter la hiérarchisation des usages. Le Département des Hautes-Alpes propose de mettre à disposition des communes une avance de trésorerie afin qu'elles aient les capacités financières à réaliser les travaux de coupes et vente de bois bord de route. Ce mode de vente permettant de réaliser le tri des bois, garantissant la hiérarchie des usages.

Animation des propriétaires privés afin de réaliser des coupes groupées forêts publiques/forêts privées

Les coupes en forêt privée et publique ne sont actuellement pas coordonnées. L'objectif sera de faire de l'animation auprès des propriétaires privés autour d'une coupe communale afin de réaliser les coupes de manière groupée et coordonnée. Un travail d'identification des propriétaires, de prise de contact et de sensibilisation sera réalisé sur des coupes tests. Cette action sera portée par les Chartes forestières de l'Ubaye – Pays de Seyne et du Pays A3V.

Une action spécifique du Pays Haute Provence aura pour objectif de coordonner la gestion et les coupes de bois entre la forêt communale de Saint-Etienne les Orgues avec celles prévues par le plan simple de gestion concerté de l'association syndicale libre de gestion forestière « Laye – Lauzon ».

Définition d'une méthode et d'un protocole commun de contractualisation de bois énergie et bois d'œuvre simultané : Afin de garantir la hiérarchisation des usages, il est proposé de travailler sur la conception d'une contractualisation entre propriétaires forestiers, gestionnaires de plateforme et scieurs. Ce type de contrat étant innovant, il sera nécessaire de définir une méthode et un protocole de travail.

Expérimenter de nouveaux modes de commercialisation de la chaleur : Aujourd'hui l'investissement et la gestion d'une chaufferie bois énergie sont des freins au développement de la filière. Il est donc proposé de travailler à la mise en place d'une offre de vente de chaleur clé en main sortie chaufferie. La société EBT souhaite mettre en place cette offre auprès des consommateurs d'énergie dans laquelle elle investirait, gèrerait la chaufferie et facturerait l'énergie au consommateur.

Expérimentation d'un contrat d'approvisionnement : Sur la base des travaux précédemment décrits, la mise en œuvre réelle d'un contrat d'approvisionnement servant de test sera réalisée.

Ainsi, les axes 1 et 2 du projet permettent par leur caractère innovant de mobiliser du bois supplémentaire. Le dernier axe a pour objectif de garantir le lien entre les propriétaires forestiers locaux avec les acteurs économiques qui fournissent les chaufferies ayant bénéficiées du fond chaleur.

Actions envisagées		Porteur de l'action	Partenaires	Territoires concernées	Type d'action
Axe 1 : Mobiliser plus de bois en forêt communale Objectifs : Augmenter la mise en marché des bois des forêts communales Contexte : Des coupes prévues dans les aménagements ne sont pas mises en vente	Identification des volumes de bois disponibles et des freins à la mobilisation	Pays A3V sur son territoire Communes forestières sur les autres territoires	ONF	Tous les territoires	Animation
	Sensibilisation - Information des élus	Pays A3V sur son territoire Communes forestières sur les autres territoires	Tous les territoires - ONF	Tous les territoires	Animation
	Sensibilisation des propriétaires à la Certification PEFC	PEFC PACA	Communes forestières - ONF - Tous les territoires	Tous les territoires	Animation
	Réalisation de tests pour lever les points noirs avec la solution pont mobile	Communes forestières	Pays A3V - Ubaye Pays de Seyne - Syndicat des exploitants forestiers	Pays A3V - Ubaye Pays de Seyne	Investissement
Axe 2 : 7.2. Lever les contraintes d'accessibilité et de production de plaquettes forestières Objectifs : Améliorer l'accès aux massifs forestiers Contexte : Des points noirs sur les axes routiers existent et ne permettent pas d'accéder à certains massifs forestiers	Réalisation de coupes à câble	Ubaye Pays de Seyne	Communes forestières - ONF - exploitants forestiers	Ubaye Pays de Seyne	Animation
	Se doter de matériel permettant d'accroître la mobilisation et la production de plaquettes forestières de qualité	Bayle / EBT	Communes forestières	Tous les territoires	Investissement
	Identifier et coordonner à l'échelle territoriale les coupes prévues dans les aménagements	Communes forestières	Tous les territoires - ONF	Tous les territoires	Animation
	Sensibilisation et mobilisation des élus pour évolution des modes de vente	Communes forestières	Tous les territoires	Tous les territoires	Animation
Axe 3 : Evolution des modes de commercialisation Objectifs : Sécuriser l'approvisionnement des filières locales bois énergie et bois construction dans une optique de hiérarchisation des usages Contexte : Au vu de la pression croissante sur la ressource les acteurs économiques locaux sont demandeurs de contrat d'approvisionnement	Expérimenter et engager la mise en place de vente de bois bord de route	Conseil Départemental des Hautes-Alpes	ONF - Gandelli - Bayle - EBT - Coulomp - Soven - Communauté de communes de l'Embrunais	Communauté de communes de l'Embrunais	Animation
	Animation des propriétaires privés afin de réaliser des coupes groupées forêts publiques /forêts privées	Ubaye Pays de Seyne Pays A3V Pays Haute-Provence	Communes forestières - EBT - Gandelli - Bayle - Coulomp - Soven - Territoires	Ubaye Pays de Seyne Pays A3V Pays Haute-Provence	Animation
	Définition d'une méthode et d'un protocole commun de contractualisation de bois énergie et bois d'œuvre simultané	Communes forestières	EBT - Gandelli - Bayle - Coulomp - Soven - ONF	Tous les territoires	Animation
	Expérimenter de nouveaux modes de commercialisation de la chaleur	EBT	Communes forestières	Tous les territoires	Animation
	Expérimentation d'un contrat d'approvisionnement	Communes forestières	EBT - Gandelli - Bayle - Coulomp - Soven - ONF	Tous les territoires	Animation

8. Communication et concertation locale (1/2 page)

L'ensemble de la concertation est menée dans le cadre des démarches territoriales en lien avec les acteurs et les élus de chaque territoire. La sensibilisation et la diffusion d'informations seront menées auprès de plusieurs publics :

- Elus communaux
- Propriétaires privés
- Entreprises privées
- Acteurs territoriaux

Cette concertation sera complétée d'un comité de pilotage semestriel associant l'ensemble des partenaires du projet afin de suivre et coordonner l'avancement du projet.

Une partie de ces acteurs ont été identifiés en amont dans la préparation de ce projet. Mais en fonction des territoires, des acteurs supplémentaires pourront être intégrés dans le projet.

Les actions à destination de ces publics sont basées sur des :

- Formations
- Sensibilisation et informations individuelle des élus et des acteurs privés
- Accompagnement personnalisé des élus et des acteurs privés

9. Programme de travail (1/2 page) :

		Année 1												Année 2												Année 3												
		jan	fev	mar	avr	mai	juin	juil	aoû	sept	oct	nov	dec	jan	fev	mar	avr	mai	juin	juil	aoû	sept	oct	nov	dec	jan	fev	mar	avr	mai	juin	juil	aoû	sept	oct	nov	dec	
Axe 1 : Mobiliser plus de bois en forêt communale	Identification des volumes de bois disponibles et des freins à la mobilisation																																					
	Sensibilisation - Information des élus																																					
	Sensibilisation des propriétaires à la Certification PEFC																																					
Axe 2 : Lever les contraintes d'accessibilité	Analyse de faisabilité de la solution pont mobile pour lever les points noirs des Alpes de Haute-Provence																																					
	Expérimentation d'utilisation d'un pont mobile sur un point noir du département																																					
	Analyse économique, retour d'expérience et reproductibilité de l'expérimentation																																					
	Expérimentation de mobilisation conjointe BO/BE par câble																																					
	Se doter de matériel permettant d'accroître la mobilisation																																					
Axe 3 : Evolution des modes de commercialisation	Identifier et coordonner à l'échelle territoriale les coupes prévues dans les aménagements																																					
	Sensibilisation et mobilisation des élus pour évolution des modes de vente																																					
	Expérimenter et engager la mise en place de vente de bois bord de route																																					
	Animation des propriétaires privés afin de réaliser des coupes groupées forêts publiques /forêts privées																																					
	Définition d'une méthode et d'un protocole commun de contractualisation de bois énergie et bois d'œuvre simultané																																					
	Expérimenter de nouveaux modes de commercialisation de la chaleur																																					
	Expérimentation d'un contrat d'approvisionnement																																					

10. Coût du projet (1/2 page max) :

Le montant total du projet est de 1 309 915 euros avec une aide demandée à la hauteur de 768 396 euros. Il est réparti de la manière suivante :

- Actions d'investissement : 495 150 euros dont 198 060 d'aide financières
- Actions d'animation : 814 765 euros dont 570 336 d'aides financières

La situation des territoires partenaires de ce projet dépend de leur niveau d'implication. On peut distinguer deux cas :

- Le Parc Naturel Régional des Alpilles, la Communauté du Pays d'Aix et le Communauté de communes de l'Embrunais coordonneront et faciliteront la mise en œuvre des actions sur leur territoire. Ces territoires bénéficient des actions mais ne portent pas d'actions en tant que telle. De ce fait, ils participent au projet sans demander de financement.

- Les Communauté de communes de la Charte forestière de l'Ubaye Pays de Seyne, le Pays A3V et le Pays Haute Provence joueront également un rôle de coordinateur et de facilitateur des actions mises en œuvre dans le cadre du projet. Par ailleurs, ils sont porteurs d'actions et justifient dans le cadre du projet des moyens d'animation.

La situation des acteurs économiques est également divisée en deux cas :

- Les sociétés Gandelli, Coulomp, Cofely-Soven et le Syndicat des exploitants forestiers se mobiliseront afin de travailler sur l'évolution des modes de vente. Ne portant pas d'actions spécifiques, ils ne demandent pas de financement.
- Les sociétés EBT et Bayle sont également engagées dans les démarches autour de l'évolution des modes de vente. Par ailleurs, ils portent des projets d'investissement et d'étude pour augmenter la mobilisation et la production de plaquettes forestières. L'investissement dans l'abatteuse pourrait s'inscrire dans le PDRR et mobiliser une contrepartie FEADER.

Les actions permettant l'augmentation de la mobilisation en levant les freins en forêt communale, la levée des points noirs et l'évolution des modes de vente sont des actions innovantes qui avaient été définies dans le cadre du plan de mobilisation des Communes forestières. Faute de moyens financiers et humains ce plan n'a pu être débuté jusqu'à présent. Ainsi l'ADEME, en choisissant ce projet, permettrait la mise en œuvre d'une stratégie pluriannuelle dans laquelle se sont engagées les Communes forestières en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

11. Indicateurs de suivi (1/2 page max) :

Ces indicateurs seront complétés par d'autre dans la phase de finalisation du projet

Axe 1

Indicateurs de suivi

- Volume de bois remis en marché dans le cadre du projet (M3)
- Evolution de l'offre annuelle de bois mobilisé en forêt communale (M3)

Résultats attendus

L'objectif fixé à 5 ans est d'augmenter la récolte de 50 000 m3 annuel. A l'échelle des 3 ans du projet, il s'agira d'augmenter la mobilisation annuelle en forêt communale de 5 000 m3 la première année, 10 000 m3 la deuxième et 20 000 m3 la troisième, soit un volume de bois supplémentaire mobilisé de 35 000 m3 sur la période de 3 ans.

Axe 2

Indicateurs de suivi

- Volume de bois exploité par l'expérimentation pont mobile
- Volume de bois identifié exploitable par une solution pont mobile
- Volume de bois supplémentaire mobilisé par câble
- Volume de bois exploités par les investissements réalisés.

Résultats attendus

La première expérimentation de pont mobile doit permettre de mettre en marché 5 à 10 000 m3 dont la récolte est aujourd'hui planifiée mais non faisable. Si l'expérimentation est concluante, 10 à 30 000 m3 par an potentiellement mobilisable avec ces outils. Le résultat de l'étude permettra d'affiner précisément le volume.

Axe 3

Indicateurs de suivi

- Volume exploité en bois façonnés triés et orientés vers les différents utilisateurs dans le respect de la hiérarchie des usages
- Volume mobilisé conjointement forêt privée/forêt publique.
- Nombre et volume correspondant de contrat d'approvisionnement forêt/utilisateurs, signés.

Résultats attendus

Le projet vise à la contractualisation de :

- 5 000 à 10 000 tonnes de bois énergie ce qui représente 18 % de la consommation actuelle
- 10 000 m3 de bois d'œuvre

L'enjeu est de créer les conditions de démarrage qui permettront à l'issu du projet d'envisager une perspective à la hausse de ces objectifs.

Complémentairement à ces résultats, ce projet doit permettre de susciter des initiatives complémentaires pouvant être l'objet de prochaines candidatures à l'appel à manifestation.

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Forêt - Réponse à l'appel à projets de l'ADEME "AMI-DYNAMIC Bois" dans le cadre de conventions pilotées par l'Association Départementale des Communes Forestières des Bouches-du-Rhône pour les forêts publiques et par l'Union Régionale des Syndicats de Propriétaires Sylviculteurs pour les forêts privées

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



20 JUL. 2015